



Travaux d'abandonne de chantier

Par **jadeparis**, le **12/12/2014** à **10:40**

Bonjour Maitre

J'aimerais vous solliciter faire un devis sur une affaire escroquerie (travaux d'abandonne de chantier).

Je suis le propriétaire et le conseil de syndical pour mon immeuble.

Nous avons eu de travaux ravalement d'extérieur de notre immeuble en 2009; le chantier a réceptionné par notre syndic (Nexity), un mois après de la réception de chantier; j'ai constaté des malfaçons, plusieurs demandes auprès de mon syndic, sans résultat...

L'entreprise de travaux (Coulon) a décidé une reprise de travaux en Octobre cette année.

Le souci est qu'il a passé 3 semaine pour enlevée les couches des plâtres et peintures,

ensuite trouvé les excuses(la colonne d'eau usé

se situer intérieure de notre immeuble doit rafraîchir, installation les couvertine sur les têtes de mur) pour arrêter ce chantier.

Pouvez vous nous me proposer un devis dans un bref délais, je suis navré de vous demander ainsi, car l'entreprise vient nous informé va démonter les échafaudages et avec une présence de huissier du jeudi 18 décembre 2014.

en attendant de votre réponse, maitre, je vous en remercie par l'avance, mes sincères salutations.

Par **moisse**, le **12/12/2014** à **10:50**

Bonjour,

Votre message est incompréhensible.

[citation] affaire escroquerie (travaux d'abandonne de chantier). [/citation]
Déjà consulter un dictionnaire pour lire la définition de ce mot "escroquerie".
[citation] le propriétaire et le conseil de syndical pour mon immeuble. [/citation]
Vous voulez-dire que vous êtes copropriétaire et membre du conseil syndical ?
Pour le reste je n'ai rien compris à votre demande.

Par **alterego**, le **12/12/2014 à 12:00**

Bonjour,

Vous devez solliciter un devis auprès d'une ou plusieurs entreprises spécialisées dans des travaux de canalisations.

Si la canalisation que vous citez est à l'origine des malfaçons c'est qu'elle aurait dû être réparée ou remplacée. Ce n'était pas à l'entreprise de ravalement d'effectuer ces travaux qui ne relèvent pas de sa compétence.

Cordialement